



Droit des descendants directs

Par **sassanico**, le **12/11/2009** à **10:45**

Bonjour, je suis issue d'une fratrie de 3 enfants d'un premier mariage entre mes parents, ceux-ci ont été mariés durant neuf ans, ce mariage a été dissout en 1993. Mon père a refait sa vie en 1997, il s'est marié en 1998 et a eu une petite fille avec cette personne. Il nous a malheureusement quitté en Avril 2008, et je voulais savoir si moi ainsi que mon frère et ma sœur pouvons prétendre à des droits ? Cette femme vend tout ce qui lui a appartenu, je parle donc des meubles et autres mobiliers achetés en commun durant ce mariage ! Nous n'avons rien hérité de sa part et je me demande si c'est normal on a l'impression d'être des étrangers ! Je vous remercie de bien vouloir me répondre car je ne sais pas où m'adresser ni quelle démarche suivre.